

RECHERCHES DE SCIENCE RELIGIEUSE

Nr. 105/2

Aprile - Giugno 2017

BULLETIN

BULLETIN D'HISTOIRE MODERNE

par Yves KRUMENACKER

Université Lyon III – Faculté des Lettres et Civilisations

LARHRA – UMR 5190

I. Généralités

1. BERNAT Chrystel, GABRIEL Frédéric (dir.), *Critique du zèle. Fidélités et radicalités confessionnelles. France, XVI^e-XVIII^e siècle*, « Théologie historique » 122, Beauchesne, Paris, 2013, 308 p.

2. BERNAT Chrystel, BOST Hubert (dir.), *Énoncer/Dénoncer l'autre. Discours et représentations du différend confessionnel à l'époque moderne*, Brepols, Turnhout, 2012, 443 p.

3. ARABEYRE Patrick, BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte (dir.), *Les Clercs et les Princes. Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, « Études et rencontres de l'École des Chartes » 41, École des Chartes, Paris, 2013, 506 p.

4. SABOURDIN-PERRIN Dominique, *Les Dames de Sainte-Élisabeth. Un couvent dans le Marais (1616-1792)*, « Histoire de Paris », L'Harmattan, Paris, 2014, 377 p.

5. MUCHNIK Natalia, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, « En temps et lieux », Éd. de l'EHESS, Paris, 2014, 284 p.

6. LAVENIA Vincenzo, *Un'eresia indicibile. Inquisizione e crimini contro natura in età moderna*, EDB, Bologne, 2015, 73 p.

7. BALLOR Jordan J., SYTSMA David S., ZUIDEMA Jason (Éds.), *Church and School in Early Modern Protestantism. Studies in Honor of Richard A. Muller and the Maturation of a Theological Tradition*, Brill, Leiden/Boston, 2013, 800 p.

RECHERCHES DE SCIENCE RELIGIEUSE

6. Ce petit livre, *Un'eresia indicibile*, de Vincenzo LAVENIA, aborde un sujet peu étudié, l'attitude de l'Inquisition face à la sodomie et à l'homosexualité. Elles commencent au XIII^e siècle à être définies comme des péchés contre nature mais aussi contre Dieu, sans pour autant être beaucoup pourchassées. On les attribue surtout aux hérétiques et l'Inquisition en péninsule ibérique vise particulièrement les juifs et les musulmans. Autour de 1500, dans le royaume d'Aragon, ils sont poursuivis à la fois par les tribunaux civils et religieux et un bref de Clément VII, en 1524, légitime l'assimilation de la sodomie à l'hérésie, permettant à l'Inquisition de sévir. À partir de 1562, Pie IV autorise l'Inquisition portugaise à faire de même. Si les juifs sont particulièrement visés, les tribunaux sévissent aussi contre les anciens catholiques, même les clercs, y compris pour « incitation au vice ». Après une forte répression au XVI^e siècle, les procès sont à nouveau nombreux dans les années 1618-1620 au Portugal comme en Aragon. Pourtant, le Saint-Office réclame plus de modération envers ceux qui se repentent, notamment envers les clercs, pour préserver l'honneur du clergé. La constitution *Cum primum apostolatus* de Pie V (1566), très sévère, n'est pratiquement pas appliquée. En 1600, il est décidé que les « crimes contre-nature » ne relèvent pas du Saint-Office et ne sont pas liés à une hérésie. Dès lors, les pénitents ibériques affluent à Rome, sachant qu'ils auront droit à plus d'indulgence. Au XVIII^e siècle, les peines prononcées sont légères, sauf dans quelques cas, par exemple lorsque des enfants sont en cause.